



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-153

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D160 à Beauregard sur la commune du Carbet.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMBOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L2241-1 et L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L1311-9 et L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Considérant que par délibération du 15 mars 1975, le Conseil Municipal de la Commune du Carbet a décidé qu'il y a lieu de mettre à disposition du SIATNO, la parcelle D 160 de 36a 23ca, sis à Beauregard, 97221 CARBET pour la construction du Musée Gauguin. Cette construction a été réalisée par le SIVMAMO ;

Considérant que le 07 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a conclu avec l'Association CIP Gauguin, une convention de mise à disposition à titre gratuit, pour une durée de 20 ans, des biens immobiliers suivants situés à Beauregard, 97221 LE CARBET :

- Parcelle D 160 de 36a et 23ca,
 - Parcelle D 657 de 6a 86ca,
- Soit un total de 40a, 109ca ;

Considérant que sur ce foncier, le bâtiment réhabilité en 2015 et mis aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées est également mis à disposition de l'Association CIP Gauguin, soit une surface de 315,90 m² ;

Considérant qu'à ce jour, une régularisation du foncier est nécessaire afin de sécuriser l'activité sur le site par CAP Nord Martinique ;

Considérant qu'en l'espèce le CIP participe au développement économique, touristique et culturel du Nord de la Martinique ;

Considérant que l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat est obligatoire uniquement si la valeur estimée du bien immobilier à acquérir est supérieure à 180 000 euros ;

Considérant que la Commune du Carbet, par délibération du 08 avril 2024, a approuvé la cession à l'euro symbolique de la parcelle D160 ;

Considérant que le Service des Domaines a été saisi le 30 octobre 2023 mais n'a pas émis d'avis ;

Considérant que les membres de la Commission Culture - Patrimoine de CAP Nord Martinique réunis le 21 février 2024 ont émis un avis favorable sur l'acquisition de la parcelle D 160 par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, à l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Extrait n°CC-06-2024-153

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, à l'euro symbolique, de la parcelle D 160, sise à Beauregard au Carbet.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires et payer tous les frais relatifs à cette acquisition et à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 juillet 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

